

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le vingt-sept septembre deux mille vingt-quatre à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	20/09/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/10/2024

**OBJET :**

**Installation de caméras vidéo-protection aux entrées de chaque école communale et  
aux entrées de la Pépinière**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Olivier BUTEUX , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Jérôme MAZET procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Paskale ROUGON procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, Mme Mélissa FOULQUE procuration à Mme Evelyne COLONNA, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Esther GONON

**Absent(s) :**

Mme Chiara GENTY, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Joël REYNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

La Ville de Gap continue à améliorer la vidéoprotection sur son territoire. A ce jour, 415 caméras sont reliées au Centre de Supervision Urbain. La commune souhaite renforcer la sécurité aux abords des écoles élémentaires et primaires, ainsi que sur la périphérie du parc de la Pépinière, en installant des caméras aux entrées, visionnant la voie publique.

Les enjeux de ces outils, complémentaires aux actions de terrain, sont le renforcement du dispositif du plan vigipirate, la dissuasion de la délinquance et la recherche de preuves dans le cadre de réquisitions judiciaires.

Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours.

### **Décision :**

**Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L251-1 à L255-1 et R253-4 ;**

**Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;**

**Vu l'avis favorable du Comité d'Éthique le 26 août 2024, conformément à la Charte d'éthique ;**

**Il est proposé, sur l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 18 septembre 2024 et du Comité d'Éthique réuni le 19 septembre 2024 :**

**Article 1 : d'autoriser l'installation de 29 caméras aux entrées des 18 écoles suivantes :**

- Ecoles maternelle et élémentaire de Fontreynne : 2 caméras de type dôme
- Ecoles maternelle et élémentaire de Paul Emile Victor : 3 caméras de type dôme
- Ecole élémentaire de Anselmes Gras : 1 caméra de type dôme
- Ecoles maternelle et élémentaire de Porte Colombe : 2 caméras de type dôme
- Ecoles maternelle et élémentaire de Beauregard : 2 caméras de type dôme
- Ecoles maternelle et élémentaire de la Gare : 2 caméras de type dôme
- Ecole élémentaire du Stade : 1 caméra de type dôme
- Ecoles maternelle et élémentaire de Puymaure : 2 caméras de type dôme
- Ecole de Bellevue : 1 caméra de type dôme
- Ecoles maternelle et élémentaire de la Pépinière : 2 caméras de type dôme
- Ecole des Eyssagnières : 1 caméra de type dôme
- Ecoles maternelle et élémentaire de Romette : 2 caméras de type dôme
- Ecoles maternelle et élémentaire de la Tourronde : 2 caméras de type dôme
- Ecole Raymond Chappa : 1 caméra de type dôme
- Ecole de Charance : 1 caméra de type dôme
- Ecole de Lareton : 2 caméras de type dôme
- Ecole du Rochasson : 1 caméra de type dôme
- Ecole Pasteur : 1 caméra de type dôme.

**Article 2** : d'autoriser l'installation de 8 caméras multicapteurs composées de 2 à 4 objectifs vidéo, au niveau des portails du parc de la Pépinière.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 32

- CONTRE : 6

Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER, Mme Esther GONON

- ABSTENTION(S) : 2

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Elie CORDIER

- SANS PARTICIPATION : 1

M. Eric MONTOYA

Le Conseiller Municipal Délégué

Le Secrétaire de Séance

Eric MONTOYA

Joël REYNIER

Transmis en Préfecture le :  
Affiché ou publié le :

11 OCT 2024

11 OCT 2024